

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à 10 h 00 heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Victurnien s'est réuni en séance ordinaire.

Présents : Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Didier DELAVERGNAS, Marie-Cécile SIMONNEAU, Emmanuel BAUDET, Stéphanie REIJASSE, Florian CHENE, Elodie RIBOT, Nicolas POIVRE, Carine JARDINIER, Julien MASDIEU, Corinne BLAIZEAU, Rémy SORATROY, Ophélie PEUCH, Christophe PIQUEREL, Frédéric BRUN, Victorine BACCOUNNAUD, Hervé LOUIS, Rose BONARDET

Désignation d'un (e) secrétaire de séance : Stéphanie REIJASSE

M. DUCHAMBON procède à l'installation du nouveau conseil municipal et constate que tous ses membres sont présents.

M. DUCHAMBON demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2026. En l'absence d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Election du maire

M. DUCHAMBON passe la parole au doyen de l'assemblée, M. DELAVERGNAS, pour faire procéder à l'élection du nouveau maire, suite aux résultats des élections municipale du 15 mars 2026.

M. DUCHAMBON quitte l'assemblée.

M. DELAVERGNAS propose que les plus jeunes de l'assemblée soient désignés assesseurs ; il s'agit de Mme PEUCH et Mme BACCOUNNAUD, qui respectivement collecte les bulletins de vote et procède au dépouillement.

M. DELAVERGNAS demande quels sont les candidats au poste de maire. Deux personnes se présentent : M. Frédéric BRUN et M. Guillaume SARRE.

M. DELAVERGNAS fait procéder à l'élection à bulletin secret.

M. DELAVERGNAS annonce les résultats :

M. BRUN : 4 voix

M. SARRE : 15 voix

M. DELAVERGNAS proclame que M. SARRE est élu Maire, au 1^{er} tour de scrutin, à la majorité. M. SARRE est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. SARRE a appelé les nouveaux élus des deux listes à dépasser leurs différences pour travailler ensemble au service de la commune de Saint-Victurnien, en s'appuyant sur les nombreux points communs de leurs programmes. Il a insisté sur la nécessité de construire collectivement des projets utiles aux habitants, dans un esprit de dialogue et de coopération. Tout en reconnaissant que des arbitrages seront inévitables, il a encouragé chacun à conserver une volonté constructive. Enfin, il a invité à prioriser les actions en fonction de l'intérêt général et des besoins de la commune.

Il remercie M. DUCHAMBON et M. TOULEMONT pour leurs nombreuses années d'engagement au service de la commune.

Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire propose que les adjoints soient au nombre de 3.

M. BRUN demande pour quelles raisons sont proposés seulement 3 postes d'adjoints et non 4 comme antérieurement.

M. SARRE répond que la perspective est de proposer des postes de conseillers municipaux délégués afin d'impliquer plus de personnes dans la vie communale.

Mme BEIGE précise que les conseillers délégués assisteront les adjoints dans leurs missions.

Le conseil municipal fixe, à la majorité (15 pour, 3 contre, 1 abstention), à 3 (trois) le nombre des adjoints au maire.

Election des adjoints

M. SARRE fait procéder à l'élection des 3 adjoints au maire.

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue.

Seules 3 personnes se portent candidates : Mme BEIGE au poste de 1^{er} adjoint, M. DELAVERGNAS au poste de 2^{ème} adjoint et Mme SIMONNEAU au poste de 3^{ème} adjoint. Elles constituent la liste Laurence BEIGE.

Les résultats sont :

Votes blancs : 2

Votes nuls : 2

Liste Laurence BEIGE : 15 votes.

Sont donc élus : Mme BEIGE 1^{er} adjointe, M. DELAVERGNAS 2^{ème} adjoint et Mme SIMONNEAU 3^{ème} adjointe.

Lecture de la charte de l' élu local

M. le Maire fait lecture de la Charte de l' élu local, qui est remise à chaque conseiller municipal. Les articles du code général des collectivités territoriales annexés à la charte seront envoyés par voie dématérialisée aux conseillers dans les prochains jours.

Un prochain conseil municipal est fixé au lundi 30 mars 2026 à 19 h 00, salle Vienne.
